Séance du Conseil Municipal du 29/03/2007

N° 021

Direction: Direction Générale

Secrétariat Général

REF: SECGEN2007006

Signataire: MG/PC

OBJET : Remplacement de madame MATHIS, 15ème Maire-Adjointe, démissionnaire, dans diverses commissions et organismes.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-22 et L 2122-33,

Vu la démission de Sophie MATHIS en date du 26 Mars 2007,

Considérant qu'il a lieu de la remplacer dans diverses commissions et organismes,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Mouvement Populaire» s'étant abstenus.

DELIBERE:

ARTICLE UNIQUE: Désigne Mme RATZEL, MM. ROS et MONINO au sein des commissions et des organismes ci-après :

Mme RATZEL

- Conseillère communautaire et membre du bureau de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune
- Au conseil d'administration de l'association EPICEAS
- Au conseil d'administration du comité de coopération Aubervilliers Boully Solidaires
- Au conseil d'administration du Lycée polyvalent d'Alembert : poste de titulaire

M. ROS

- La commission n°3 : urbanisme, l'écologie urbaine, l'économie Solidaire, au logement, l'habitat, commerce et Marchés, formation continue et professionnelle
- La commission n°4 : action sociale, la solidarité, la santé, retraités et personnes âgées, la prévention médicale, les handicapés

- La commission n°6 : vie associative, la citoyenneté, la vie des quartiers, la communication, la sécurité des personnes et des biens.
- La commission d'appel d'offres (CAO) : poste de suppléant
- L'Association pour l'aide aux jeunes handicapés (APAJHA) : poste de suppléant au Conseil d'Administration
- Le SIPPEREC : Poste de suppléant au Comité Syndical
- Le conseil d'école : école maternelle Pierre Brossolette
- Le conseil de quartier centre ville/ Victor Hugo
- La commission Locale d'Information et de surveillance de la société TIRU à St-Ouen qui traite les déchets (CLIS) : poste de titulaire

M. MONINO

- La commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
- Au conseil d'administration de l'association AUBERQUARTIERS
- Au conseil d'administration de la Maison du commerce et de l'artisanat d'Aubervilliers

Pour information, les fonctions ci-dessous indiquées n'ont pas lieu de faire l'objet d'un remplacement de part le transfert des compétences à la CAPC.

- Maison de l'Initiative Economique Locale (MIEL) Communauté d'Agglomération Plaine Commune. Il appartiendra à la CAPC de désigner un nouveau délégué titulaire à la MIEL sachant que Mme MATHIS avait pour suppléant M. MONINO.
- Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) Communauté d'Agglomération Plaine Commune. Il appartiendra à la CAPC de désigner un nouveau délégué titulaire au SEDIF sachant que Mme MATHIS avait pour suppléante Mme CABADA-SALAZAR.

Pour le Maire

L'adjoint délégué